



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-72

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Andis SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Ville de Perpignan - Acquisition de deux œuvres lors des ventes aux enchères "Artistes pour l'Ukraine" au bénéfice de l'association CATALADON

M. André BONET expose :

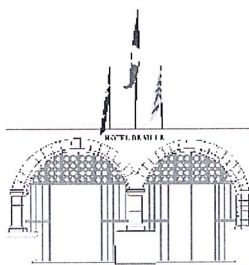
Mes chers collègues,

Dans le cadre d'une vente aux enchères au bénéfice de l'association Cataladon intitulée « Artistes pour l'Ukraine » organisée le 29 juin 2022 à l'Hôtel Pams, la Ville de Perpignan s'est portée acquéreuse de deux œuvres : *Le danseur catalan* de Jaque Chambon et *Indignation* de Sylvain Brigand.

Cette enchère, conduite sous la direction du commissaire-priseur Maître Ruffat, a été remportée par la Ville contre une somme globale pour les deux oeuvres de 2 200 euros (deux mille deux cents euros), chaque œuvre ayant été adjugée à 1 100 € (mille cent euros).

Il convient aujourd'hui de régulariser cette acquisition et de verser, au bénéfice de l'organisateur de la vente aux enchères, à savoir l'association Cataladon, la somme due.

En conséquence, je vous propose :



- 1) d'approuver l'inscription des deux œuvres à l'inventaire des collections de la Ville ;
- 2) de verser à l'association Cataladon, organisatrice de cette vente aux enchères, la somme globale de 2 200 euros (deux mille deux cents euros) ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière ;
- 4) de décider que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la commune.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-169258-DE-1-1

Accusé reçu le : 05 AVR. 2023

Affiché le : 05 AVR. 2023

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué



REMIS A LA MAIRIE DE PERPIGNAN

Vente aux enchères « Artistes pour l'Ukraine »

Mercredi 29 juin 2022

A l'Hôtel Pams au profit de l'Association CATALADON

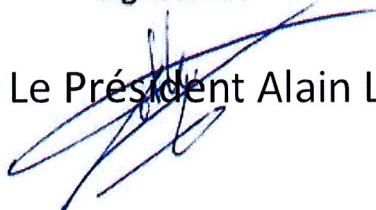
Acquisitions :

Indignation de Sylvain Brigand Dièse 13

Le Danseur catalan de Jaqe Chambon

Pour la somme de 2200 euros

Signature :



Le Président Alain LATTEUX

CATALADON
Association Humanitaire
W662012236

Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal en date du **30 MARS 2023**



pour le Maire
Adjoint délégué
André BONET

CATALADON

Siège social : 12bis quai Alfred Nobel 66000 PERPIGNAN 07 83 37 99 13 cataladon@hotmail.com

SIRET: 9L2 679 941 0001 Déclaration préfecture : W662012236



@cataladon



@cataladon



@cataladon_perpignan